

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

Présents : Tous les conseillers sauf Monsieur Patrice DANTIN, procuration donnée à Madame Béatrice BRIAULT, Monsieur Enzo LEGGIO, procuration donnée à Monsieur Maximilien GERVOISE, Madame Mounira DUPONT et Monsieur Jacky DUMANGE excusés.

Secrétaire : Monsieur Léo SIMONCINI.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire tient à remercier les membres du Conseil Municipal ainsi que les quelques électeurs de la commune qui ont bien voulu participer à la tenue des bureaux de vote lors des dernières élections les 20 et 27 juin 2021.

Monsieur le Maire ajoute que la délibération inscrite à l'ordre du jour sur la mise à disposition des biens affectés à la compétence Assainissement de la commune à la CCALN, est annulée. En effet, le transfert de compétence est bien acté par la Préfecture, et la CCALN gère l'entretien de la station d'épuration.

Afin de mettre à disposition les biens, il faut effectuer un transfert direct et l'ensemble des autres communes concernées ne souhaitent pas faire ce transfert, qui comprend l'excédent budgétaire. Au niveau juridique, même si notre commune n'y est pas opposée, cette situation ne permet d'avancer. Cette délibération sera remise à l'ordre du jour au prochain Conseil Municipal.

Délibérations :

- **Modification statutaire CCALN : Avis sur la prise en charge par la commune de la contribution au SDIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire s'est réuni le 29 avril 2021 afin de délibérer sur le principe de restitution de compétence aux communes membres, de la cotisation SDIS, qui relève de l'article 6 des statuts de la CCALN comme compétence facultative.

En effet, la prise en charge par une Communauté de Communes de la contribution au SDIS dues par ses communes membres s'analyse bien comme un transfert de compétence.

Le montant de la cotisation varie selon les communes, plus il y a d'équipements, plus le coût est important. Pour la commune, le montant de la cotisation 2020 est de 18 480 € en prenant en compte le Lycée du Paraclat.

Monsieur le Maire précise que cette restitution de compétence aux communes membres est prévue pour une durée de 2 ans afin de maîtriser les dépenses de la CCALN pour les années 2021 et 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 1 voix contre, 2 abstentions et 10 voix pour, du principe de restitution de compétence à la commune, de la cotisation SDIS pour une durée de 2 ans.

- **Convention de prestations des services techniques aux communes membres de la CCALN**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le Conseil communautaire a décidé, en date du 27 mai 2021, des dispositions de la convention portant prestations des services techniques de la CCALN aux communes membres, permettant d'une part les interventions et d'autre part les facturations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCALN pour les prestations des services techniques dont les interventions et facturations y sont annexés.

- **FDE 80 - Eclairage public / Etude pour prises guirlandes**

Monsieur ELIAS présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 10 points lumineux dans le secteur de la commune, pour prises de guirlandes afin d'embellir le village lors des fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 3 875,00 euros TTC.

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant ;

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	1 434,00 €
- Contribution de la Commune	2 441,00 €
TOTAL TTC	3 875,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 2 441,00 €.

• **Adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme de la ville de Salouël.

• **Subvention association de Chasse de Cottency**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention reçue en Mairie, du Président de l'Association de Chasse de Cottency, Monsieur Fabrice SELLEZ.

Monsieur le Maire précise que la demande est datée du 19 avril 2021 et donc réceptionnée en Mairie après la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2021 portant sur le vote des subventions et du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident avec 5 abstentions, 1 voix contre et 7 voix pour, d'attribuer une subvention à l'Association de Chasse de Cottency.

Il a été décidé ensuite, par l'ensemble des conseillers pour, d'attribuer la somme de 200 € au lieu de 400 € demandé.

Les membres du Conseil Municipal demandent que pour la prochaine demande de subvention, le Président de l'Association de Chasse vienne en Mairie présenter les projets de l'Association et ceci également pour les autres associations.

Informations diverses :

• **Droits de préemption**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas exercé son droit de préemption pour la maison située 35 rue d'en haut cadastrée section D N° 256.

• **Application mobile IntraMuros**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la CCALN a souscrit récemment à l'application mobile IntraMuros, proposée par Somme Numérique à un coût préférentiel. La cotisation supportée par la CCALN intègre l'abonnement de ses communes membres.

Cette application gratuite permet : d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.

Ceux-ci reçoivent des alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune ou intercommunalité, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques.

Ils utilisent les services que la commune met à leur disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques, les commerces.

Ainsi et si toutefois la commune souhaite utiliser IntraMuros à l'échelle de la municipalité, des frais de mise en service de 200 €HT facturés une seule fois donneront l'accès à la formation et à l'assistance de Somme Numérique.

- **Colis des ainés**

Une réunion du Comité d'Action Sociale doit être organisée prochainement pour le choix du colis des ainés. Voir avec le Paralet pour proposition.

- **Ecole de Cottency**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'à la rentrée de septembre il est prévu une baisse des effectifs au sein de l'école maternelle. Pour éviter de fermer la classe, l'inspection académique a décidé de diviser de moitié les enfants de GS de l'école de Guyencourt. Ainsi, sur les 10 élèves de GS, 5 iront à l'école de Guyencourt et 5 à l'école de Cottency. Il y aura donc 3 niveaux de classe (petite, moyenne et une partie des grandes sections à Cottency).

Monsieur le Maire ajoute que dans ces circonstances, l'école risque de perdre ces 5 enfants et que 2 demandes de dérogation ont été refusées par l'école et la commune.

- **Programme du 13 et 14 juillet**

- **13 juillet** : Retraite aux flambeaux départ de la salle polyvalente à 22h puis feu d'artifice à 23h. Buvette organisée par le Comité des fêtes
- **14 juillet** : Départ de la Mairie à 11h puis dépôt d'une gerbe de fleurs au Monuments aux morts avec prestation des Grognauds. Vin d'honneur à la salle polyvalente puis tombola des dames et remise aux 30 enfants du RPI d'une carte cadeau CULTURA d'une valeur de 25 €.

Un tournoi de pétanque sera organisé par le Comité des Fêtes à partir de 10h.

Le Maire, Jérémy GAWLIK



(Handwritten signature in blue ink)